



DECISION DU MAIRE N° DEC-2024-
002

(prise en vertu d'une délégation du Conseil Municipal)
Thème : commande_publique / Marchés publics

Le Maire de Vendegies sur Ecaillon ;

- VU l'acte d'engagement du marché subséquent n°1 en date du 02/04/2024 ;
- VU l'acte d'engagement du marché subséquent n°2 en date du 03/06/2024 ;
- VU l'article 10 du CCAP du marché n° 2024-001 ;
- CONSIDERANT que la commune dispose des éléments et de la capacité pour assurer seule le lancement et le suivi d'un marché de maîtrise d'œuvre ;

DÉCIDE

Article 1 – Il est mis fin à l'exécution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage à compter du 11/10/2024 ;

Article 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera

- Adressée au titulaire
- Transmise au Représentant de l'Etat
- Affichée sur le site internet de la commune

Fait à Vendegies, le 11 octobre 2024.
Le Maire, Jean FAURE

Date de publicité : 11/10/2024

Date de transmission au
contrôle de légalité : 14/10/2024